

De : [Julie Boucher](#)
À : [REDACTED]
Cc : [Boîte accès, mce](#)
Objet : N/Réf. : 2526-001 - Votre demande d'accès à l'information
Date : 23 avril 2025 08:23:23
Pièces jointes : [001-Document.pdf](#)
[001-articles.pdf](#)
[AVIS DE RECOURS.pdf](#)

[REDACTED]

Objet : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1)

N/Réf. : 2526-001

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 3 avril 2025, dont le but est d'obtenir copie de divers documents relatifs à Glencore, et ce, entre le 12 juillet 2015 et le 1^{er} avril 2025.

Nous vous transmettons copie du document détenu par le ministère et visé par le second point votre demande, dans lequel les renseignements personnels visés par les articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ont été caviardés, et ce, conformément à l'article 14 de cette loi.

En ce qui a trait aux autres points de votre demande, nous vous informons que le ministère du Conseil exécutif ne détient aucun document relativement à ceux-ci.

Vous trouverez ci-joint copie de l'avis relatif au recours prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julie Boucher

Responsable de l'accès à l'information

Ministère du Conseil exécutif

835, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage

Québec (Québec) G1A 1B4

Téléphone : 418 643-7355

mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Josée Nadeau](#)
À : [Catherine Gibeau](#)
Objet : TR: Invitation: Célébration du 30e de l'Entente Raglan
Date : 27 mars 2025 13:03:33
Pièces jointes : [Invitation_Celebration du 30e de l'Entente Raglan_Lafrenière, Ian.pdf](#)
[image001.jpg](#)

Allô Cath,

Est-ce que le ministre sera à bord du vol fourni?

Si oui, je n'ai donc pas besoin de réserver un vol ni de demander au GDC de réserver une voiture.

Merci de me confirmer et bonne journée!

Josée Nadeau

Attachée politique-Responsable de l'agenda
**Cabinet du ministre responsable des Relations avec les
Premières Nations et les Inuit**
Député de Vachon
900, Place d'Youville, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 3P7
Téléphone : 418 528-8407
Cellulaire : 418-456-2523

Je vous invite à visionner :

<https://www.facebook.com/IanLafreniereVachon/videos/606655084629339>



RAPPEL CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE

Assurez-vous d'être conforme à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme en déclarant vos activités de lobbyisme à Carrefour Lobby Québec, la plateforme de divulgation et de consultation des activités de lobbyisme. Pour en savoir davantage sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme : 1-866-281-4615 ou [lobbyisme.quebec](#)

De : Catherine Gibeau <Catherine.Gibeau@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 mars 2025 10:21

À : commraglan@glencore.ca; Veronique.Gagnon@glencore.ca

Cc : Alana Boileau <Alana.Boileau@mce.gouv.qc.ca>; Josée Nadeau
<Josee.Nadeau@mce.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Invitation: Célébration du 30e de l'Entente Raglan

Bonjour Madame Gagnon,

Par la présente, je confirme la présence du ministre Lafrenière à la célébration du 30^e

anniversaire de l'Entente Raglan, le 15 mai prochain.
Monsieur Lafrenière prendra le transport proposé au départ de Montréal (Shell Aviation). Il sera accompagné d'un conseiller politique et de son garde du corps (3 personnes au total). Est-ce qu'une prise de parole du ministre sur place est souhaitée ?

Merci beaucoup et passez une belle journée,



Catherine Gibeau

Conseillère politique

**Cabinet du ministre responsable des relations avec les
Premières Nations et les Inuit**

Député de Vachon

900, Place d'Youville, 5^e étage

Québec (Québec) G1R 3P7

Cellulaire : 438-889-1448



Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Mise en garde concernant les communications d'influence

En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si vous êtes visé par Loi et si ce n'est déjà fait, de vous inscrire sans délai au Registre des lobbyistes. Pour plus d'information: 1-866-281-4615 ou commissairelobby.qc.ca.

De : commraglan@glencore.ca <commraglan@glencore.ca>

Envoyé : 13 mars 2025 14:41

À : Alana Boileau <Alana.Boileau@mce.gouv.qc.ca>; _Boîte_Ministre.Affaires.Autochtones
<ministre.relations.pni@mce.gouv.qc.ca>

Cc : Veronique.Gagnon@glencore.ca

Objet : Invitation: Célébration du 30e de l'Entente Raglan

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous inviter à la célébration du 30^e anniversaire de l'Entente Raglan, qui se tiendra le **15 mai 2025** sur le site de **Mine Raglan, au Nunavik**. Vous trouverez l'invitation officielle en pièce jointe.

Merci de bien vouloir **confirmer votre présence d'ici le 31 mars 2025** en répondant à ce

courriel.

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter **Véronique Gagnon** au **514.993.4618** ou à commraglan@glencore.ca.

Au plaisir de vous compter parmi nous,

L'équipe Affaires publiques, communications et engagement avec les communautés
Mine Raglan

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient. If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system. Glencore may monitor email traffic data and the content of email for security and compliance purposes. You can find more information on how we process your data in our [Privacy Notice](#).

MENTION LEGALE. Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné. Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique. Pour des raisons de sécurité et de conformité, Glencore est susceptible de contrôler les données relatives à l'échange des courriels électroniques ainsi que leur contenu. Vous trouverez de plus amples informations sur la manière dont nous traitons vos données dans notre [Déclaration de confidentialité](#).

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Ian Lafrenière
Ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit
Gouvernement du Québec

Bonjour,

Cet événement marque un jalon important et sera l'occasion de célébrer ensemble le partenariat solide entre Mine Raglan et les Nunavimmiut, établi il y a trois décennies. Il permettra aux différentes générations de découvrir l'Entente Raglan et de partager leurs visions pour l'avenir de cette collaboration. De plus, un groupe de jeunes de Salluit et de Kangiqsujuaq sera présent et aura l'opportunité de visiter le site minier lors de leur passage.

- **Lieu :** Site de Mine Raglan, Nunavik
- **12 h 30 à 15 h 30 :** Dîner, discours et performances par des artistes inuits
- **16 h à 18 h 30 :** Vols de retour vers les points de départ

Les invités seront transportés vers et depuis le site minier à partir de **Montréal, Kuujuaq, Salluit et Kangiqsujaq**. Voici l'horaire des vols :

- **Départ :** Jeudi 15 mai (tôt le matin) – Heure à confirmer (Boeing 737 de Mine Raglan)
- **Retour :** Jeudi 15 mai – Environ 22 h

- **Départ :** Jeudi 15 mai (milieu de matinée) – Heure à confirmer (Boeing 737 de Mine Raglan)
- **Retour :** Jeudi 15 mai – Environ 19 h 30

- **Départ :** Mercredi 14 mai – Heure à confirmer (Sched Raglan)
- **Nuitée à Mine Raglan :** Souper avec l'équipe de Mine Raglan le soir du 14 mai
- **Jeudi 15 mai (matin) :** Visite optionnelle du site minier avec les étudiants et l'équipe Tamatamani
- **Retour:** Jeudi 15 mai – Environ 19 h

MINE RAGLAN



De Kangiqsujaq (YWP)

- **Départ** : Mercredi 14 mai – Heure à confirmer (Sched Raglan)
- **Nuitée à Mine Raglan** : Souper avec l'équipe de Mine Raglan le soir du 14 mai
- **Jeudi 15 mai (matin)** : Visite optionnelle du site minier avec les étudiants et l'équipe Tamatumani
- **Retour** : Jeudi 15 mai – Environ 17 h

Confirmation de présence

Merci de **confirmer votre présence ainsi que votre lieu de départ (Montréal, Kuujuaq, Salluit ou Kangiqsujaq) au plus tard le 31 mars 2025**, en envoyant un courriel à commraglan@glencore.ca.

Nous souhaitons célébrer la collaboration continue avec nos partenaires inuits et reconnaître leur contribution à maintenir l'Entente Raglan bien vivante après toutes ces années. Ce serait un plaisir de partager ce moment inoubliable avec vous.

Questions

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Véronique Gagnon au 514-993-4618 ou à commraglan@glencore.ca.

Sincères salutations,



Jean-François Verret
Vice-président de Glencore Nickel – Mine Raglan



Amélie Rouleau
Directrice – Affaires publiques, communications et engagement avec les communautés

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Prohibition.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Accès non autorisé.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

Renseignements confidentiels.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Renseignements nominatifs.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).